

**COMMUNE de LE FAOU****FINISTÈRE**

**SEANCE ORDINAIRE  
DU  
27 OCTOBRE 2015**

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Procurations	04
Votants	18

Le Conseil municipal de la **Commune de LE FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h00', sous la présidence de Madame Geneviève TANGUY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2015

**PRÉSENT(E)S:** Madame TANGUY Geneviève (procuration de Madame SAUNIER Stéphanie), Monsieur HUSSON Jean-Marc, Madame RENÉVOT Aline (procuration de Madame LE GALL Constance), Monsieur GUÉDÈS Ambroise, Monsieur HÉNAFF René, Monsieur PLUCINSKI Michel, Madame HERGOUALC'H Anne-Marie, Monsieur HERROU David, Monsieur LE HUBY François, Madame HERROU Stéphanie (procuration de Madame HERRY Béatrice), Madame GUÉNAN Chantal, Monsieur HENRY Gildas, Monsieur LE VIOL Jean, Madame SCHNETZER Véréne.

**ABSENT(E)S:**

Monsieur ROUDOT FOURNET Norbert (procuration à Monsieur HERROU David), Madame HERRY Béatrice (procuration à Madame HERROU Stéphanie), Madame SAUNIER Stéphanie (procuration à Madame TANGUY Geneviève), Madame LE GALL Constance (procuration à Madame RENÉVOT Aline), Madame LÉON Catherine.

**SECRÉTAIRE:** Monsieur LE VIOL Jean a été élu secrétaire de séance.

Assistait à la réunion Monsieur Hervé LABAT, Secrétaire Général.

DÉLIBÉRATION  
N°  
2015 – 08 – 082

**E-0-5  
URBANISME  
CRÉATION D'UNE AVAP**

Dans le cadre de la consultation effectuée pour la création de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), la commission d'appels d'offres s'est réunie les 12 juin 2015 et 16 septembre 2015. 15 agences d'architecture ont retiré le dossier de consultation et 4 d'entre-elles ont déposé une offre. Le jugement des offres a été effectué selon les critères de pondération suivants : 40% pour le prix et 60% pour la valeur technique de l'offre.

La commission, ayant bénéficié d'un accompagnement du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP 29), a décidé de retenir l'agence GHECO – Cabinet Berger-Wagon - 13 Bis rue Buffeterie - 17000 LA ROCHELLE, associé à Madame Valérie ROUSSET - Archéologue du bâti - 46000 CAHORS /

- pour un montant H.T. en tranche ferme de 37.945,00 €,
- avec une option pour la réalisation d'un Périmètre de Protection Modifié (PPM) pour de 5.300,00 € H.T.

Il est indiqué que l'option PPM sera à préciser en raison des périmètres à définir avec le cabinet et le SDAP 29. Par ailleurs, considérant l'adoption, en première lecture, par l'assemblée nationale du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,



évoquant le devenir des AVAP, un recadrage de la mission pourra s'avérer nécessaire avec l'architecte.

Le Conseil est invité à prendre acte de ces différents points.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Geneviève TANGUY

Reçu à la Préfecture  
du Finistère le

02 NOV. 2015